

Décision  
portant nomination  
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles  
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS  
(ACMO)

---

DEC11 0963DR08

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

**Vu** l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n°DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n°UPR1934 et nommant M. Vincent BRETAGNOLLE en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 27/01/2011 ;

Considérant que M. DENIS Simon a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'université de Tours les 14-15, 21-22 et 28-29 juin 2010.

#### Article 1

M. DENIS Simon, TCN

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°UPR1934, à compter du 01/01/2011.

M. DENIS Simon exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. DENIS Simon est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

#### Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Villiers, le 7 mai 2011

Le directeur de l'unité

Vincent BRETAGNOLLE

Date et Visa du délégué régional du CNRS

Le 20 mai 2011

Patrice SOULLIE



---

Délégation  
régionale

10

---

